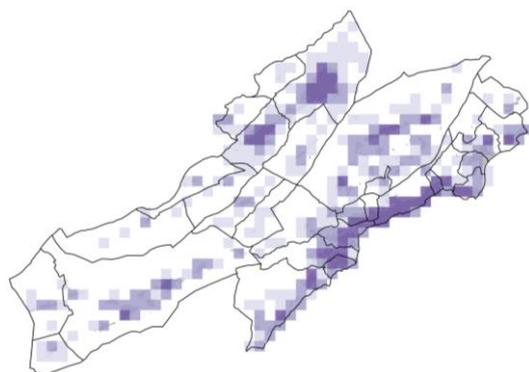


# ÉTAT DE NEUCHÂTEL

***Recensement cantonal de la population au 31 décembre 2018***  
***Les personnes inscrites dans le Registre des habitants***



*Avril 2019*

## Table des matières

<b>1. LES PERSONNES INSCRITES DANS LE REGISTRE DES HABITANTS.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Les personnes uniquement établies dans le canton .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Les personnes uniquement en séjour dans le canton .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Les personnes établies dans le canton et en séjour dans une autre commune         neuchâteloise .....</b>	<b>7</b>

## 1. LES PERSONNES INSCRITES DANS LE REGISTRE DES HABITANTS

Ce document aborde les données statistiques relatives aux personnes inscrites dans les 31 Registres des habitants communaux au 31 décembre 2018, quel que soit leur statut de séjour ou leur date d'entrée en Suisse. Il s'agit donc des personnes suivantes :

- Tous les ressortissants suisses établis ou en séjour dans une commune neuchâteloise
- Toutes les personnes de nationalité étrangère, établies ou en séjour dans le canton de Neuchâtel, sans tenir compte de la durée de leur présence en Suisse

**La catégorie de domicile** : Il existe deux catégories de domicile qui sont décrites de la manière suivante dans la Loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH, du 3 novembre 2009):

### **Le domicile principal (commune d'établissement)**

Une personne a son domicile dans la commune où elle réside de façon reconnaissable pour les tiers, avec l'intention d'y vivre durablement et d'y avoir le centre de ses intérêts personnels. Une personne ne peut avoir qu'un domicile, par conséquent qu'une commune d'établissement.

### **Le domicile secondaire (commune de séjour)**

Est en séjour dans une commune, la personne qui y réside dans un but particulier, sans intention d'y vivre durablement, mais pour une durée d'au moins trois mois consécutifs ou répartis sur une même année, notamment en vue d'y fréquenter les écoles ou d'y être placée dans un établissement d'éducation, un hospice, un hôpital ou une maison de détention. Si une personne séjourne dans plusieurs communes, la déclaration doit être faite dans chacune d'elles.

**La catégorie de ménage** : Chaque habitant du canton de Neuchâtel appartient soit à un ménage privé, un ménage collectif ou un ménage administratif communal.

Les ménages collectifs comprennent :

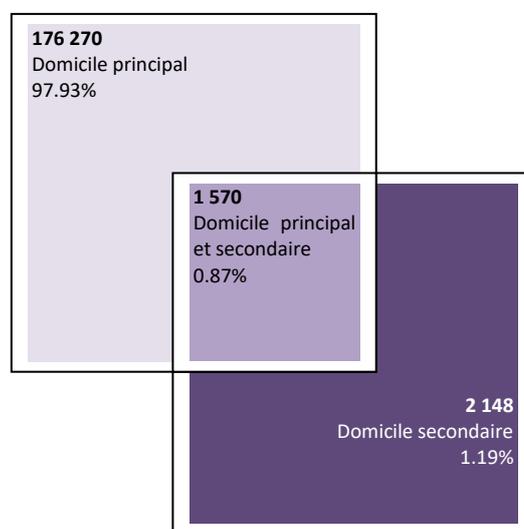
- Les homes pour personnes âgées et les établissements médicaux-sociaux
- Les foyers et les maisons d'éducation pour enfants et adolescents
- Les internats et les foyers d'étudiants
- Les établissements pour handicapés
- Les hôpitaux, les établissements de soins et autres institutions dans le domaine de la santé
- Les établissements d'exécution de peines et mesures
- Les centres d'hébergement de requérants d'asile
- Les monastères et les établissements d'hébergement de congrégations et autres associations religieuses

Une grande partie des personnes résidant dans un ménage collectif sont des personnes âgées vivant dans un home. Viennent ensuite les étudiants vivant dans un foyer étudiant.

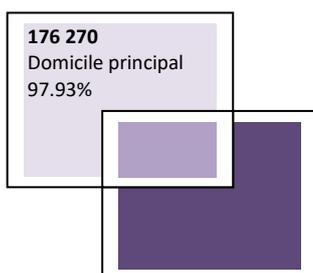
Les ménages administratifs communaux sont les ménages dans lesquels se trouvent les personnes qui ont déposé leurs papiers dans une commune mais qui vivent dans un home ou une institution dans une autre commune, ainsi que les personnes sans domicile fixe.

Au 31 décembre 2018, 179 988 personnes au "total" habitent dans le canton de Neuchâtel. Parmi ces habitants, la grande majorité est établie dans le canton (97.93% avec un domicile principal). Les personnes présentes uniquement en séjour (domicile secondaire) représentent le 1.19% et celles possédant un domicile principal dans une commune neuchâteloise ainsi qu'un domicile secondaire dans une autre commune du canton sont 0.87%.

Type de domicile	Personnes inscrites dans le RdH, au 31.12.2018	
		<i>Dont personnes appartenant à la population résidente permanente</i>
<b>Total</b>	179 988	176 270
<b>Avec un domicile principal uniquement</b>	176 270	175 155
<b>Avec un domicile principal et secondaire</b>	1 570	1 565
<b>Avec un domicile secondaire uniquement</b>	2 148	<i>Personnes n'appartenant pas à la population résidente permanente</i>



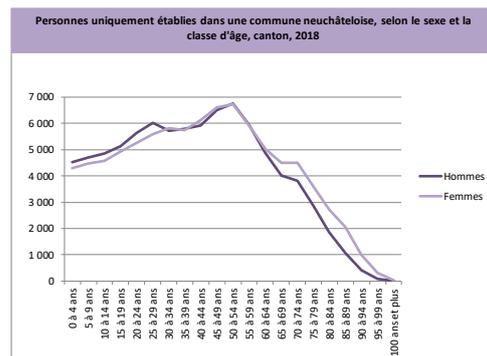
### 1.1. Les personnes uniquement établies dans le canton



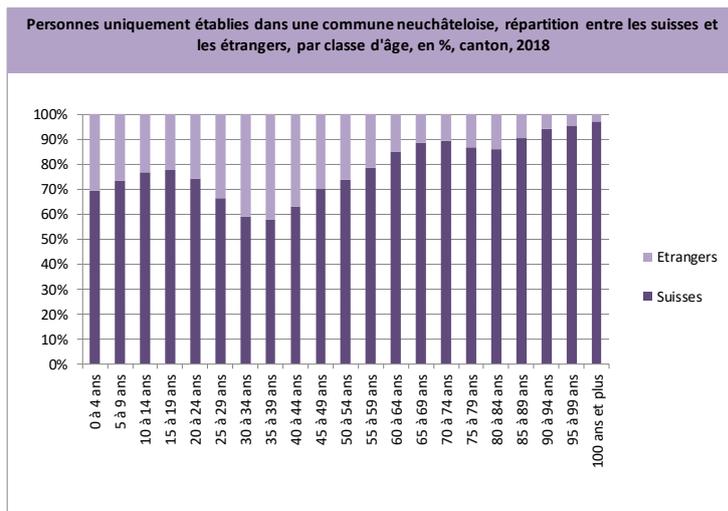
À fin décembre 2018, il y a, dans le canton de Neuchâtel, 176 270 personnes qui sont inscrites dans le registre des habitants en tant que personnes possédant uniquement un domicile principal dans le canton (-1064 personnes par rapport à la fin 2017).

Parmi elles, 49.06% sont des hommes et 50.94% des femmes. Ces personnes appartiennent en grande majorité (98.75%) à un ménage privé alors qu'elles ne sont que peu nombreuses à vivre dans un ménage collectif (0.96%) ou dans un ménage administratif (0.27%).

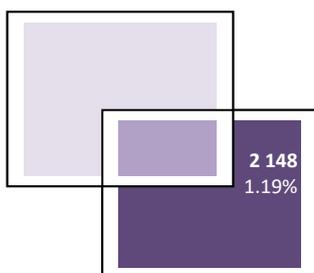
Il y a très peu de différenciation pour ce qui concerne l'âge entre les hommes et les femmes. Dès 60 ans, les femmes sont quelque peu plus nombreuses.



Les personnes de nationalité suisse sont plus nombreuses dans toutes les classes d'âge.



### 1.2. Les personnes uniquement en séjour dans le canton

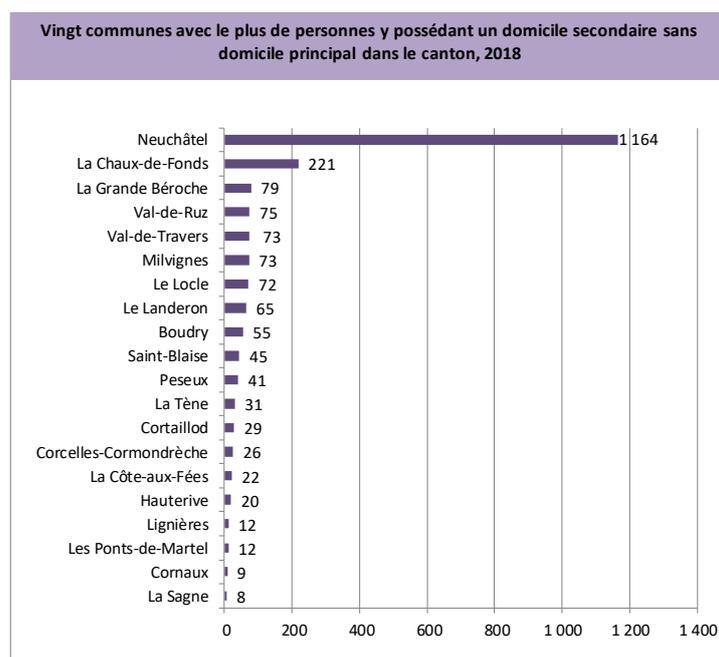


Le canton de Neuchâtel compte un total de 2148 personnes qui y possèdent un domicile secondaire uniquement (2151 en 2017). Parmi elles, 237 possèdent leur domicile principal à l'étranger et le 68% de ces personnes sont de nationalité étrangère.

Six communes n'ont aucune personne annoncée en domicile secondaire. Il s'agit des Planchettes, de Brot-Plamboz, de La Chaux-du-Milieu, d'Enges, de Valangin et des Verrières.

La commune dans laquelle vit le plus grand nombre de personnes possédant uniquement un domicile secondaire dans le canton est la Ville de Neuchâtel, suivie par celle de La Chaux-de-Fonds, de La Grande Béroche et de la commune de Val-de-Ruz.

En-dehors des villes, les personnes en séjour dans le canton ont choisi en majorité des communes du Littoral.



Lors de la mise en rapport du nombre de personnes en séjour dans une commune avec la totalité de sa population, l'ordre des communes apparaît tel que le montre le tableau ci-dessous. En d'autres termes, 4.44% des habitants de La Côte-aux-Fées n'y détiennent qu'un domicile secondaire et ont leur résidence principale dans une autre commune.



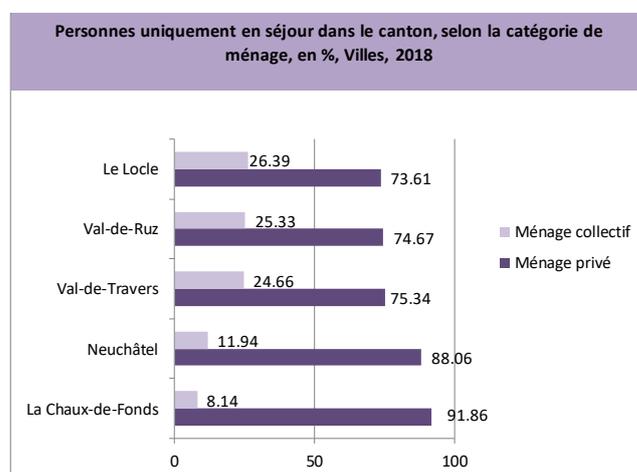
Les personnes dites "en séjour" dans une commune appartiennent aux deux catégories de ménage suivantes :

**ménage privé** : il s'agit de personnes occupant une résidence secondaire dans une commune neuchâteloise ainsi que d'étudiants installés dans le canton pour y réaliser leurs études.

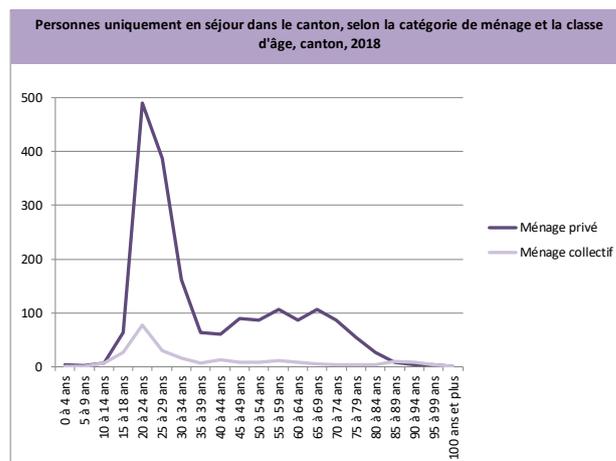
**ménage collectif** : il concerne en majorité les personnes âgées vivant dans un home établi dans une commune autre que leur commune de domicile principal.

Parmi les cinq communes de plus de 10 000 habitants, celle du Locle offre le pourcentage le plus élevé de personnes en séjour appartenant à un ménage collectif (homes, hôpitaux, maison d'éducation pour enfants et adolescents, établissements pour handicapés et centre d'hébergement de requérants d'asile).

À Neuchâtel, les personnes appartenant à un ménage collectif représentent 11.94% des personnes qui y sont annoncées en séjour.



Le graphe ci-dessous démontre que les personnes en séjour dans le canton et appartenant à un ménage privé sont majoritaires dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans. Parmi elles, se trouvent les étudiants installés dans le canton pour la durée de leurs études.

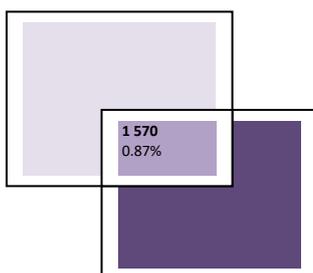


Il est à souligner que le 83% des personnes uniquement en séjour dans le canton de Neuchâtel est de nationalité suisse.

Les femmes (51.63%) sont légèrement plus nombreuses que les hommes parmi cette population et elles le sont également dans les deux catégories de ménages, à savoir privés et collectifs.

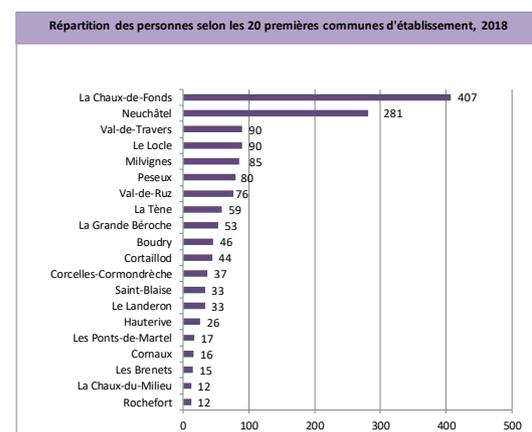
Répartition des hommes et des femmes, selon la catégorie de ménage, en %, canton, 2018		
	Hommes	Femmes
Ménages privés	48.95	51.05
Ménages collectifs	44.05	55.95

### 1.3. Les personnes établies dans le canton et en séjour dans une autre commune neuchâteloise



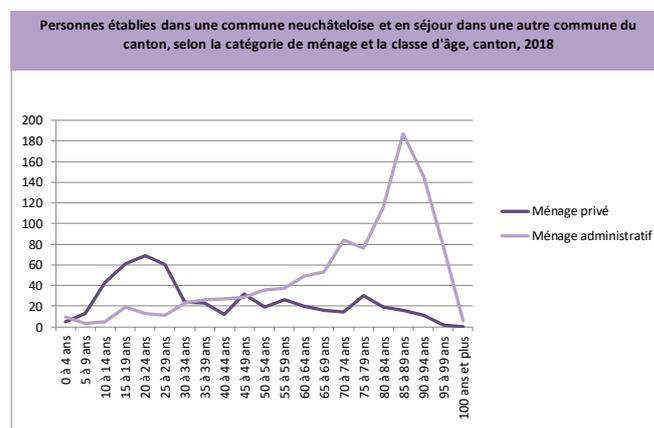
À la fin 2018, 1570 personnes possèdent un domicile principal dans une commune neuchâteloise ainsi qu'un domicile secondaire dans une autre commune du canton.

C'est à La Chaux-de-Fonds que sont établies le plus grand nombre de personnes (407) qui possèdent un domicile secondaire dans une autre commune du canton. Suivent les communes de Neuchâtel et de Val-de-Travers.



La majorité de ces 1570 personnes sont catégorisées dans un ménage administratif (66%), et 33% dans un ménage privé. Derrière ces chiffres se cache notamment le phénomène des personnes âgées, établies dans une commune, mais vivant réellement dans un home d'une autre commune neuchâteloise dans laquelle elle s'est inscrite en séjour. Dans la commune d'établissement, la personne est uniquement catégorisée dans un ménage administratif.

Le graphique ci-dessous illustre le fait que la majorité des personnes de 70 à 100 ans et plus appartiennent à un ménage administratif, à savoir qu'il s'agit de personnes âgées vivant dans un home se trouvant dans leur commune de séjour.

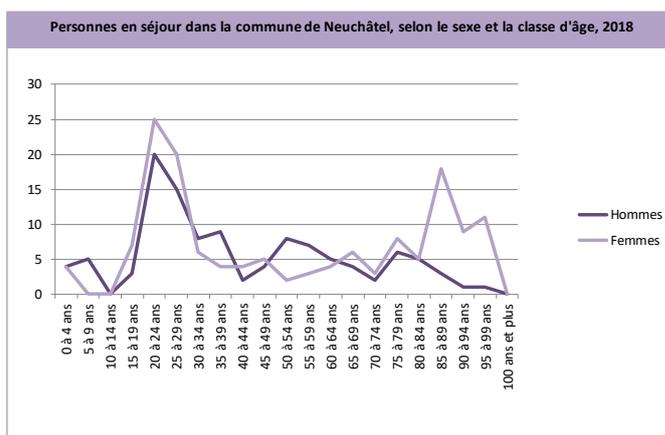


Les situations des quatre communes ci-dessous illustrent des personnes qui y sont en séjour tout en possédant un domicile principal dans une autre commune du canton.

### Les personnes en séjour à Neuchâtel

Parmi les 256 personnes **en séjour à Neuchâtel**, mais possédant leur domicile principal dans une autre commune du canton, il y a un peu plus de femmes (144) que d'hommes (112).

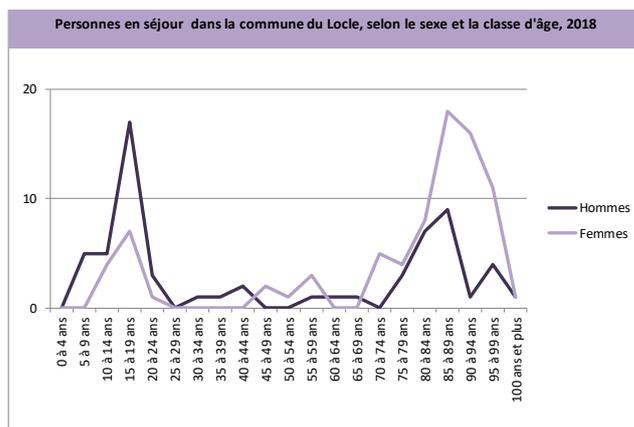
Le pic de population entre 20 à 29 ans concerne probablement les étudiants installés en ville. Ils appartiennent en majorité à un ménage privé et les femmes sont légèrement plus nombreuses. Quant aux personnes dans la classe d'âge des 85 à 89 ans, il s'agit en grande majorité de femmes vivant dans un des homes de la ville.



### Les personnes en séjour au Locle

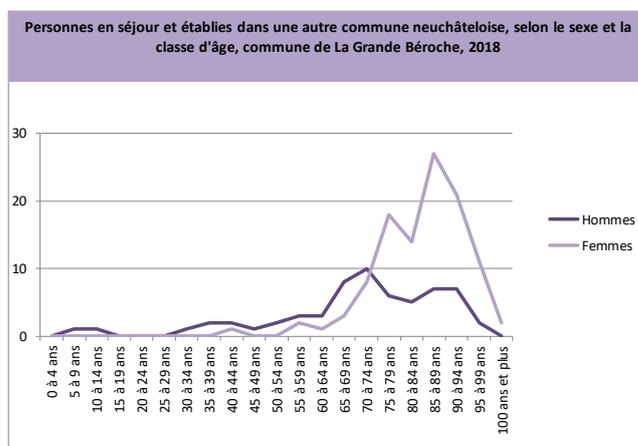
**En Ville du Locle**, 143 personnes sont inscrites en séjour tout en possédant un domicile principal dans une autre commune du canton.

Les deux pics de population observés dans le graphique ci-après correspondent aux jeunes vivants dans un ménage collectif (dans les foyers et maison d'éducation pour enfants et adolescents) et aux femmes résidant dans l'un des homes pour personnes âgées localisés dans la commune.



**Les personnes en séjour à La Grande Béroche**

**A La Grande Béroche**, 169 personnes sont inscrites en séjour tout en possédant leur domicile principal dans une autre commune neuchâteloise. La majorité de ces personnes sont des femmes âgées de 75 à 99 ans (91) et vivant dans l'un des homes que compte cette commune.



**Les personnes en séjour à Val-de-Ruz**

**À Val-de-Ruz**, 208 personnes sont enregistrées en séjour tout en possédant leur domicile principal dans une autre commune du canton. Parmi elles, 210 (97%) vivent dans un ménage collectif.

Le graphique ci-dessous indique que:

- Il y a 44 jeunes de 10 à 19 ans (28 garçons et 16 filles) qui vivent dans des foyers et maisons d'éducation pour enfants et adolescents de la commune
- Les personnes dès 70 ans sont en majorité des femmes vivant dans les homes de la commune

